



Informez pour avancer !

Le grain de sel



Les titres

- Être ou ne pas être une autruche?
- Journée de Carence;
- Les brèves;
- Les X commandements;
- Entre carotte et bâton;
- Le Cdas 17;
- Élections Présidentielles.



Être ou ne pas être une autruche?

En cette période électorale l'administration souhaiterait un « dialogue social » feutré, urbain entre gens de bonne compagnie, exit les grèves et les rapports de force...Et pendant ce temps la souffrance au travail explose (stress, mal être, animosité, compétitivité malsaine) et notre administration feint lâchement ces ignominies en vantant ses réorganisations multiples.

Mais chut... IL est de bon usage d'affirmer que tout va bien ...

- Surtout, il ne faut pas dire que l'ENBD est un échec en terme d'accueil et de conditions de travail (que ce soient les permanents ou les stagiaires). Et pourtant ! L'agressivité et les incivilités s'y sont fortement développées. Même le service qui assure l'accueil en pâtit(dépotoir de cas sociaux aux dires de certains) pressions, manipulations et brimades vont bon train.
- Surtout, il ne faut pas mettre en cause la direction sur la gestion des effectifs et diminutions d'emplois...Que peuvent ils faire, sinon décliner localement des choix politiques iniques... La révolte n'est pas pour les « chefs » ;
- Surtout, il ne faut pas dire que les suppressions d'emplois n'ont permis aucune économie puisqu'elles ont grandement financé les carrières et privilèges de quelques uns ;
- Surtout, il ne faut pas penser et encore moins crier que les hauts responsables de l'Etat ont de graves responsabilités par leur attitudes non citoyennes: comportement, écarts de langage, démoralisation, stigmatisation entraînent de facto des réactions parfois dures mais certainement compréhensibles.

⇒

Bref, il faudrait être complètement résigné, ne plus s'indigner, accepter l'insurmontable, courber l'échine et déprimer sans aucun espoir de s'en sortir .
Ce qui se passe à la Poste, à France Télécom et dans bon nombre de secteurs...

On connaît le résultat: LA RESIGNATION C'EST LA FIN DE TOUT

Ne vous y trompez pas: la lutte sera toujours vitale pour le progrès social....

Et la lutte : C'EST TOUS ENSEMBLE



► Journée de carence !

Dans cet article , nous essaierons de synthétiser le mécanisme du jour de carence qui s'applique dans l'ensemble de la fonction publique. Cette synthèse est tirée de l'article 105 de la loi n°2011-1977 du 28/12/2011 de finances pour 2012 et de la note des Ministères de la Fonction Publique et de Finances du 22/02/2012.

Le Préambule de la note stipule :

« Par mesure d'équité à l'égard des salariés du secteur privé pour lesquels le code de la sécurité sociale prévoit que les indemnités journalières versées en cas d'incapacité de travail due à un arrêt maladie ne sont dues qu'à l'expiration d'un délai de trois jours, le législateur a souhaité instaurer une mesure de même nature pour les agents publics civils et militaires..... »

L'instauration de cette journée de carence procède à la fois d'une volonté réaffirmée de la part des autorités d'appauvrir un peu plus les fonctionnaires (**plus précisément les plus fragiles d'entre eux, les malades.**).

C'est une véritable escroquerie sur le plan des principes .

Un appauvrissement supplémentaire des fonctionnaires :

Avec le gel du point d'indice, la perte de plus de 10% de pouvoir d'achat depuis 2000 il faut rajouter aujourd'hui le système de cette journée de carence. Pécuniairement, c'est un trentième du salaire qui n'est plus payé, sans aucune possibilité de compensation par des jours de congé et d'ARTT.

Voici le coût d'une journée de carence calculée par la CGT DGFIP de Paris Champagne :

3 exemples	Coût d'1 journée de carence
ACP1 5ème échelon	55,64 euros
Contrôleur 1ère classe 5ème échelon	74,82 euros
Inspecteur 6 ème échelon	100,99 euros

Une véritable escroquerie

Les fonctionnaires ne relèvent pas d'une caisse d'assurance-maladie, mais d'un régime spécial (art.20 de la loi du 13/07/83) qui au cas particulier de la Fonction Publique d'Etat ne dispose d'aucune caisse distincte du budget de l'Etat. Dès lors l'Etat en qualité d'employeur **est son propre assureur**, que cela soit pour l'assurance-maladie, l'assurance vieillesse ou tout autre assurance (locaux, véhicules, matériels etc ..)

La comparaison avec le secteur privé est totalement abusive, puisque les employeurs prennent en charge les journées de carence qu'exigent la caisse nationale d'assurance-maladie dans **80% du secteur privé** grâce à des conventions collectives (luttes syndicales)

(voir les déclinaisons de la note sur le tableau page 4)

► Journée de carence ! Le tableau

Position du Fonctionnaire	Le jour de carence est considéré comme se rattachant à la position d'activité. Il est pris en compte pour l'appréciation des durées de service, de l'ancienneté requise pour les avancements et promotion	<i>La tentation était très forte de l'exclure</i>
Agents concernés	› l'ensemble des fonctionnaires , stagiaires et titulaires, relevant de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 › l'ensemble des agents publics non titulaires régis par les dispositions du droit public	<i>C'est la totalité des agents titulaires ou non</i>
Situation de congés maladie auxquelles s'applique le jour de carence	Tous les congés maladie sauf congé pour: › accident de service; › maladie contractée dans l'exercice des fonctions; › longue maladie › de grave maladie › de maternité › paternité › adoption	<i>La tentation était forte d'y aller sur tous les congés de maladie, ils l'ont limité aux congés de maladie ordinaire</i> <i>Merci Monseigneur !</i> <i>C'est tellement vrai que parmi les exceptions figurent les congés qui n'ont rien à voir avec les congés maladie...</i>
Cas particulier du congé de maternité	Le délai de carence ne s'applique ni pendant la durée de ce congé, ni pendant les congés supplémentaires liés à un état pathologique résultant soit de la grossesse, soit des suites de couches	
Modalités d'application Principe	Le jour de carence est appliqué pour chaque congé de maladie	<i>3 congés maladie, quelque soit leur durée, avec plus de 48h entre eux c'est 3 jours en moins !</i>
Modalités d'application: exception sur le délai entre deux arrêts consécutifs	Le délai de carence ne s'applique pas à la prolongation d'un arrêt de travail. Il est toléré, lorsque la reprise de travail n'a pas excédé 48 h entre la fin de l'arrêt initial et le début de l'arrêt suivant de ne pas appliquer le délai de carence à ce dernier arrêt	
Modalités d'application: exception pour arrêt de travail dispensé un jour travaillé	Lorsque l'arrêt de travail est établi le même jour que celui où l'agent a travaillé, puis s'est rendu chez son médecin traitant, le délai de carence ne s'applique que le premier jour suivant	<i>Encore heureux...</i> <i>Merci Monseigneur !</i>
Modalités d'application: exception pour arrêt de travail affection de longue durée	Lorsque l'arrêt de travail est en rapport avec une affection de longue durée au sens de l'art. L324-1 du code de la sécurité sociale, le jour de carence ne s'applique qu'une seule fois, à l'occasion du premier congé de maladie	<i>Les exceptions ont quand même leur limites !</i>
Date d'application	A compter du 1er janvier 2012	<i>L'effet est donc <u>rétroactif</u> au début de cette année. On comprend bien que l'absence de possibilités de compensation a un but: nous appauvrir !</i>
Compensation	Dès lors que l'arrêt de travail a été transmis au service gestionnaire , le premier jour de maladie ne peut en aucun cas être considéré comme jour de congé ou jour relevant de l'ARTT. Il ne saurait donc y avoir de compensation de ce jour par l'octroi d'un jour de congé	
Décompte des droits	Pour l'appréciation des droits à congé de maladie rémunéré à plein ou à demi-traitement, le jour de carence devra être décompté. Ainsi, par exemple, si un agent est en congé de maladie plus de 3 mois , il n'a plus droit désormais à 90 jours à plein traitement sur une année de référence mobile, et le passage à demi traitement s'opère après 89 jours de plein traitement. Si au cours de cette même période 2 jours de carence ont été appliqués , le passage à demi traitement s'opérera après 88 jours	<i>C'est une disposition terrible, car c'est bien sur les agents les plus fragiles que porte aussi l'infâme jour de carence !</i>
Assiette de la retenue	La retenue est effectuée sur la rémunération devant être versés au titre du mois en cours duquel est survenu le premier jour de maladie , à l'exclusion de la GIPA, des remboursements de frais , des heures supplémentaires, des indemnités de restructuration	<i>C'est donc le 1/30ème qui est prélevé dans les condition indiquées, y compris sur l'indemnité de résidence.</i> <i>Nous appauvrir ,dites vous ???</i>
Cotisations et incidences sur la retraite	Le jour de carence n'est pas assujéti à la retenue pour pension ni aux cotisations sociales dues par les fonctionnaires et militaires. Le jour de carence est également exonéré de la CSG et CRDS. Le jour de carence lié à la situation de congé maladie est (...) pris en compte pour la retraite	



Les X commandements

Depuis plusieurs mois nombre d'agents ont été affectés de manière autoritaire, avec ou sans enquête préalable auprès des personnels susceptibles d'être intéressés par ces postes. Ces affectations arbitraires sont contre-productives et génèrent souffrance et stress au travail, la discrimination syndicale et associative faisant partie du lot.

Le petit guide du parfait D.F. en DIX Commandements

- I Si ton agent ne veut pas être muté sur un poste, fais le quand même, car après tout, ce n'est qu'un agent d'exécution !
- II Si ton agent est malade, déplace son poste de travail (un électrochoc est toujours bénéfique) !
- III Si les syndicats protestent, reçois les pendant une heure ou deux de façon urbaine. Ta prestation anesthésique sera respectueusement reconnue !
- IV Si un syndicaliste est plus virulent que les autres, change le de service en prétextant qu'il ne fait rien. Et les autres se tiendront à carreau !
- V Si tu changes ton agent de service, ne t'inquiète pas, même s'il fond en larmes !
- VI Si ton agent est en « burn out », persuade-le que c'est un passage à vide !
- VII Si ton agent a des compétences, ne les utilise surtout pas à bon escient, il serait dommage d'être performant !
- VIII Si ton agent a l'esprit d'équipe, change ton pion de service !
- IX Si tu veux faire croire au dialogue social, prends tes décisions et organise ensuite un groupe de travail pour les faire approuver par les syndicats !
- X Si un chef de service te tient tête, décapite son service !



Je n'ai pas compris la 11ème loi...

Nous souhaitons que discrimination et arbitraire disparaissent du paysage Enbdien !!!



Les brèves !



Parole de retraité.

Qu'il est doux de pouvoir bénéficier d'une retraite bien méritée après tant d'années de bons et loyaux services...
« Casse toi, pauvre C... » s'est exclamé notre président.
Cassez vous, pauvres agents pense certainement notre chaîne hiérarchique: Pas un mot, Pas un remerciement, Pas un souffle...

Pour notre part, nous vous avons déjà oublié.

PS: *Si vous souhaitez effectivement leur présence !*

« Arrosez leurs feuilles de chêne »



Considération et management, quelle dualité.

Peut on commander ou « manager » en toute considération?

La considération; Quel mot incongru pour notre hiérarchie!!!

Porter une certaine estime envers les agent. Pouah !!

C est si compliqué et si dévalorisant.

Considérer l'autre c'est aussi s'estimer soi-même.

Alors, messieurs les managers, vous qui avez une très autre estime de votre personne merci de bien vouloir « distiller » votre considération envers vos semblables



Dernier flash « radar »

En direct de la 61ème d'AC:

Déclaration fracassante de notre cher et considéré directeur « les gendarmes stagiaires douaniers devront faire preuve d'intelligence »

Aurait il pris un coup de soleil sur l'île de ré?

Une enquête est ouverte...

PS: *tout témoignage pouvant éclairer l'enquête etc...(vous connaissez la suite)*



Avis de non-recherche!

Si vous trouvez le RICKY du KIKI,
surtout ne le ramenez pas !

ALDEA



Ode à la petite maison!

« Pour un phénix, ne te prends point ! »

Ô toi agent si compétent,

Qui, depuis tant de temps,

Officie auprès du Régent:

De leurs droits, tu ne peux arbitrairement te permettre de spolier les agents.

Préparez vous camarades d'infortune.

La remise de la notation est en cours . Courtoisement invités à rencontrer votre supérieur, vous serez jugés de votre efficience 2011.

Comme précédemment, votre chef de service parviendra (parfois difficilement) à mettre en accord ses propos avec l'ultime reconnaissance : « distribution de bons points » en attendant l'image du mérite attendu. Il vous expliquera aussi que votre excellence est reconnue (du moins par lui), mais qu'il ne saurait vous récompenser cette année... Faute de moyens !!!

Il va bientôt falloir ajouter une ligne dans le tableau des compétences :

« *Capacité à continuer à être un très bon agent et continuer à se contenter des seules petites félicitations de son notateur* »

Soyez certains que nous serons très nombreux à être très bons sur ce sujet.



Et sûr que nos bon chefs connaîtront eux aussi un nouveau critère de notations :

« *Capacité à faire croire à l'agent noté que tout cela n'est pas grave et qu'il est normal que l'on ne récompense que 50% des agents* »

Seront ils eux aussi atteint par ce seuil de 50% ? La boucle serait elle bouclée ?



Plus sérieusement, si votre note, vos appréciations vous semblent injustes ou dégradées, si elles ne reflètent pas vos efforts ô combien soutenus dans la tourmente actuelle

**N'HESITEZ PAS, RESISTEZ, CONTESTEZ,
FAITES APPEL PAR VOS RECOURS**

VOS ELU(E)S EN CAP SONT A VOTRE DISPOSITION .



Notre déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons commencer ce CDAS sous sa nouvelle configuration sans souligner que la situation de nos actifs de leurs enfants et de nos retraités se dégrade de jour en jour:

- Les agents de nos administrations sont confrontés à des difficultés grandissantes dans l'exercice de leurs missions. Ils sont menacés par la souffrance au travail (*le stress, la dépression, le burn out*).

Les risques psychosociaux et organisationnels au sein de notre ministère génèrent de plus en plus d'atteintes graves et parfois mortelles. Les points d'alertes se multiplient dans le département quelque soit la Direction.

- Les agents subissent les conséquences d'une politique inique.

- Ils vivent de plus en plus mal dans un contexte général de baisse incessante du pouvoir d'achat et d'imposition croissante des plus modestes pour leur faire payer la dette et les multiples cadeaux fiscaux accordés aux plus fortunés.

Tout ceci également à l'heure où certains candidats aux élections se permettent de verser dans la démagogie anti-fonctionnaires et ne nous annoncent que de nouveaux coups contre les emplois, les salaires et les garanties statutaires.

Concernant l'action sociale dans notre ministère les orientations sont tout aussi impactées par cette politique régressive.

Dès le 30 juin 2011 les perspectives budgétaires 2012 ont été présentées dans un groupe de travail avec une baisse de 5 millions d'euros du budget de l'action sociale.

Les organisations syndicales ont d'une part refusé de participer à cette discussion, et d'autre part, elles ont exigé d'être reçues par les ministres de Bercy.

Lors de cette audience du 11 juillet, Mme PECRESSE s'est engagée à maintenir en 2012 un budget d'action sociale identique à celui de 2011.

La fédération des finances CGT a pris acte de cet engagement lors du CTPM du 3 octobre. Ce maintien est donc à mettre au bilan des organisations syndicales de notre Ministère.

Cependant, ce budget dévolu à l'action sociale n'est pas à la hauteur ni des ambitions affichées des Ministres ni des attentes des organisations syndicales.

Pourquoi ?

- parce que la réserve de précaution a été portée de 5 à 6 %,
- parce que se rajoutent les prévisions de gel « Etat exemplaire » et « Insertion handicapés » soit près de 300 000 euros dont on ne sait d'ailleurs pas très bien à quoi cela correspond
- parce que le coût des détachements des personnels des associations socio culturelles est pris en charge par le budget de l'action sociale, sans aucun abondement
- parce que le financement des nouvelles prestations (prêt étude, prêt sinistre) se fera au détriment des prestations déjà existantes
- parce que nationalement, les moyens sont diminués en personnels de 15 ETPT

Pour autant, rappelons surtout qu'à budget constant et au regard de la hausse des prix, celui-ci ne pourra pas suffire pour répondre aux besoins sociaux.

Dans un cadre national nous demandons:

- l'obtention d'un accès subventionné des retraités aux restaurants administratifs. La CGT vous rappelle avoir obtenu du secrétariat général l'ouverture d'un processus de discussions au niveau national et départemental sur la situation des retraités. La CGT souhaite améliorer significativement les droits des retraités des finances à l'action sociale, qu'il s'agisse du logement, des prêts alloués, des aides financières et de la restauration collective).
- la revalorisation des titres restaurants.

La CGT 17 estime que l'administration ne doit pas se soustraire à son obligation concernant la restauration sociale et collective au sein de notre Ministère et de surcroît d'oublier son rôle au niveau de l'hygiène de vie et de la santé publique envers les agents.

Tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour donner un accès à tous à ces lieux de restauration de proximité, avec des prestations équivalentes.

Dans un cadre départemental nous rappelons:

La restauration est comme au national le 1er poste de notre budget et constitue une priorité pour les personnels du Ministère. Il est un élément essentiel d'équilibre et de bien être de l'agent.

Nos différentes directions ont des obligations en la matière: Pérenniser les structures existantes et ne laisser aucun service ni aucun agent sans une réponse satisfaisante en matière de restauration et de conditions de travail. (Nous en reparlerons d'ailleurs sur un point précis et un service précis en questions diverses).

Enfin, monsieur le président avez vous des informations concernant les recommandations nationales sur la réduction du nombre de lieux médicaux et les conséquences dans le département ?

La disparition du diplôme d'études spécialisée de médecine du travail nous inquiète au même titre.

Pour conclure cette déclaration liminaire nous souhaitons que ce premier CDAS dans sa nouvelle configuration nous donne un nouvel élan pour participer à l'amélioration de la vie des agents qui sont de notre compétence.



Compte rendu

COMPTE RENDU CDAS DU 15/03/2012

ORDRE DU JOUR :

- Validation du règlement intérieur
- Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2011
- projet du budget d'initiative locale (BIL)
- répartition des crédits
- questions diverses
- En préambule, présentation en tour de table des participants par le président
- Dans la nouvelle configuration, pas de représentation paritaire, l'administration se contentant juste de veiller au bon fonctionnement et les organisations syndicales procèdent désormais seules aux votes dans le CDAS

Le secrétariat adjoint du CDAS revient à: CGT Finances Publiques

Lecture de déclaration liminaires : CGT et Solidaires

Mme BAILLARGUET va prochainement faire valoir ses droits à la retraite, des précisions sur les modalités de son remplacement seront apportées ultérieurement et communiquées aux organisations syndicales.

-Règlement intérieur :

Le président précise le rôle restrictif des suppléants, s'ensuit un débat sur la question avec intervention des OS. En finalité la CGT propose une réécriture de l'article 6 comme suit :

"Les membres du conseil peuvent demander cinq jours avant au moins la réunion, l'audition d'experts sur un ou des points de l'ordre du jour, les experts, dont la présence a été acceptée pour l'ensemble de la réunion, sont invités par le président quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion,"

vote à l'unanimité

Approbation du PV du 20/09/2011

vote à l'unanimité

Projet du BIL

Dotation globale identique à l'année 2011 soit : 50 500 €

- Répartition des crédits :
- Arbre de Noël : 29 000 €
- La CFDT renouvelle la demande de budget pour l'association (A I D E) avec une augmentation de 800 euros pour un animateur BAFA supplémentaire. Après débat la somme de l'année dernière 2500 euros est reconduite.

Manifestations retraités : 7 800 €

Sorties famille : 9 300 €

Amitiés finances industrie : 400 €

Avocat, conférence droit à la famille : 4 000 € (un sondage sera effectué auparavant)

Orientations 2012 :

- Soutenir et favoriser la parentalité (crèche, prêt étude, etc.....)
- Rendre la restauration collective plus accessible à tous
- Action en faveur des retraités plus importante

En matière de logement, il a été rappelé la difficulté pour les agents du ministère de trouver un logement étant donné les coûts sur La Rochelle et la pauvreté du parc immobilier.

Pour info, 10% des dossiers de surendettement sont des agents de l'Etat.

La CGT informe le comité, de la déclaration commune lors du GT ministériel du 15 avril 2011 par la fédération des finances CGT et le SNAD CGT de la possibilité d'ouvrir à l'ensemble du ministère, comme une composante du logement social du ministère les logements gérés par l'Etablissement Public Administratif de la Masse des douanes, ce qui revient localement à ouvrir à terme la possibilité, pour les agents du ministère, de postuler pour des logements dans les résidences des Douanes de La Rochelle ou Rochefort. Les agents douaniers garderaient une priorité en matière d'attribution.

Questions diverses

- La CGT intervient sur la question évoqué dans la déclaration liminaire en matière de restauration .

La brigade de gestion , d'accueil et de sécurité de l'ENBD, demande à bénéficier d'un coin repas.

L'amplitude horaire et les veilles de nuit ne permettant pas aux agents d'accéder au restaurant des douanes, ils ont dû s'équiper eux-mêmes du petit matériel nécessaire à une restauration rapide.

Après débat, le Président du CDAS persiste sur le refus d'accéder à la demande. Mais, reprenant sa casquette de directeur de l'ENBD précise :

- Qu'aucun écrit n'interdit les agents de ce service , d'aller se restaurer à "la cantine" de l'ENBD.
- Que beaucoup de moyens ont déjà été investis dans ce service,
- Qu'il suffisait de faire une demande de matériel auquel il répondrait favorablement.

DONT ACTE!

Affaire à suivre

- Le président répond ensuite à notre question de la déclaration liminaire sur la réduction de lieux médicaux et les conséquences dans le département. Il précise, qu'il y a bien deux locaux et qu'il n'y avait pas de changements prévisibles à sa connaissance, cette question relève plus du CHS.

Prochain CDAS 2ème quinzaine de mai ou 1er semaine de juin



**Lettre ouverte
aux candidat(e)s à l'élection présidentielle 2012**

Montreuil, le 7 février 2012

Mesdames, Messieurs,

Vous postulez à la législature suprême et à ce titre, vous êtes interrogés par diverses professions quant à vos projets à leur égard. Si le syndicat des Douanes CGT ne dérogera pas à la tradition, c'est que lors de la précédente campagne présidentielle, les agents des douanes furent placés à plusieurs reprises, bien malgré eux, au cœur des débats.

En 2007, il s'agissait de remplacer des emplois de douaniers, dont l'inutilité semblait une évidence pour tous, contre des postes d'infirmières dont l'utilité n'était plus à démontrer à personne. Que la ficelle était grosse et les caricatures faciles, mais chacun sait que la démagogie ne connaît pas de frontière politique.

En effet, ce plaidoyer sévère contre le service public douanier, qui serait devenu inutile et obsolète dans ce monde globalisé, était repris par de nombreux procureurs et de toutes couleurs politiques.

Mais peut-on attendre autre chose dans une société où il faut faire le « buzz » afin que le « bon mot », la phrase choc, soient repris en boucle par une majorité de médias dont la recherche de l'information objective n'est plus depuis longtemps la priorité ?

Cependant, cette campagne de destruction massive des douanes françaises a laissé des traces indélébiles dans la profession. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'actualité dirige les projecteurs sur des saisies records de produits stupéfiants ou de contrefaçons diverses, la lutte des trafics illicites en tout genre et que sont vantés alors les mérites d'un corps de l'État voué habituellement au pilori.

Doit-on vous rappeler, mesdames et messieurs les candidats, vos appels au secours de nos services lorsqu'une grave crise sanitaire se déclare ? Comment exiger que les pompiers économiques que nous sommes éteignent les incendies de ces crises quand on leur supprime leurs effectifs, casernes et camions-pompes ?

Aujourd'hui, sous l'effet de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), c'est en équivalent temps plein travaillé (ETPT) un emploi de douanier qui disparaît chaque jour, soit une direction régionale des Douanes qui ferme chaque année. Depuis près de vingt ans maintenant, de réformes en restructurations, notre administration fiscale et économique est ébranlée dans ses fondements régalien. Des missions sont abandonnées, de nombreux contrôles ne sont plus assurés faute d'effectifs et de moyens suffisants. Ceci a fait émerger de véritables déserts douaniers qui ont permis l'existence de zones de non-droit fiscal et la mise en place d'une économie souterraine qui gangrène notre pays.

Il ne s'agit pas là des effets du hasard, mais le résultat de choix délibérés, de politiques dédiées aux marchés financiers, avec une mondialisation « heureuse » parée de toutes les vertus et présentée comme le seul avenir possible pour l'humanité.

Or, la donne a changé et la crise systémique que nous traversons n'y est pas étrangère. De droite à gauche, des débats surgissent. Ils sont multiples et il est fait feu de tout bois : politique industrielle, régulation, protection et protectionnisme, sécurité économique, combat contre la dictature des marchés financiers, contrôle et intervention des services de l'État, lutte contre la délinquance en col blanc... Ce vocabulaire semblait disparu à jamais, comme submergé par le tsunami libéral qui compte, lui aussi, des millions de victimes à son actif. Ceux qui osaient, par malheur, prononcer ces mots étaient taxés de ringards, de nationalistes, d'intégristes de l'interventionnisme d'État, d'idiots, d'irresponsables...

Notre syndicat était de ceux-là car il a toujours eu la « faiblesse » de penser et de déclarer que la douane est un service public d'utilité sociale et économique. À ce propos, il est intéressant que soient mises sur la table des thématiques telles que les taxes, les droits de douane, les contingentements, les quotas ou les barrières douanières.

Il ne s'agit pas de construire une ligne Maginot économique et fiscale mais plus sérieusement de doter notre pays d'outils suffisamment efficaces et performants pour dissuader les exploiters et profiteurs de tout poil de poursuivre leur course effrénée aux profits. Ces dispositions doivent revêtir un caractère social et environnemental pour permettre de répondre essentiellement aux besoins du plus grand nombre.

Elles doivent être ambitieuses afin d'établir enfin des échanges mutuellement justes entre les pays du Sud et du Nord.

N'est-ce pas là aussi un beau projet ?

Notre organisation se félicite que ce débat ait enfin lieu, qu'il trouve une véritable place parmi les multiples sujets qui sont pour beaucoup d'entre eux des écrans de fumée, qui étouffent et asphyxient les populations et derrière lesquels se cachent les puissants et faiseurs de crises.

Cependant, il y a loin de la coupe aux lèvres car les réponses à ces questions exigent de relever le niveau des débats actuels et suppose un sursaut salutaire qui réclame du courage et de l'ambition. Redonner de l'espoir, construire la France, l'Europe et le Monde de demain sont à ce prix.

Dans cette période difficile, grave et contrastée, où les marchés financiers font et défont les gouvernements pour « rassurer » les actionnaires, le service public en général et la Douane en particulier, ont plus que jamais leur rôle à jouer pour plus de justice sociale, pour redonner du sens à l'idéal européen, celui des Peuples, pas des marchands du temple.

Rôle crucial à jouer, nous le pensons avec force et conviction, notamment dans sa mission fiscale puisque la Douane perçoit chaque année 13 % des recettes de l'État et assure, comme ses homologues européens, la collecte de l'impôt nécessaire au financement du budget communautaire.

En ce sens, les services douaniers doivent rester, dans leur totalité (branches Opérations Commerciales et

► Elections présidentielles

Surveillance confondues). du même ministère, celui du budget et des comptes publics. En effet, la mission première de la Douane consiste à contrôler la loyauté des échanges et le respect des normes. Pour ce faire, elle a pour prérogative de pouvoir contrôler les marchandises, les moyens de transport et les personnes. Cette mission essentielle s'exerce dans le cadre des flux internationaux, communautaires, transnationaux et nationaux.

C'est à cette occasion qu'elle est habilitée à faire respecter de nombreuses législations qui portent tant sur la santé, l'environnement, les espèces animales et végétales, que sur le patrimoine, les réserves halieutiques, la consommation...

C'est pourquoi, nous considérons que la Douane doit être confirmée et confortée dans ses missions d'intérêt économique, fiscal et de protection. Elle doit impérativement, à notre sens, demeurer une administration aux missions d'intérêt général et être, en conséquence, au service de la société dans son ensemble et non au service exclusif de quelques entreprises pour lesquelles les procédures sont taillées sur mesure et les contrôles exclus au nom de la sacro-sainte compétitivité et de la concurrence libre et non faussée. Le contre-exemple des délocalisations est révélateur de ce que ces conceptions libérales ont fait subir aux peuples et aux salariés concernés. Ces derniers sont systématiquement les grands perdants de ce marché de dupes.

Aussi, il revient aux candidats que vous êtes de vous prononcer clairement quant à la conception qui est la vôtre de l'exercice des missions de la Douane pour aujourd'hui et demain.

Quoiqu'il en soit, et en fonction de vos réponses à la question ci-dessus, nous vous demandons de vous positionner sur la politique des effectifs et des moyens que vous mettriez en oeuvre dans le cas où vous seriez élus.

Les personnels que nous représentons, et qui nous font confiance majoritairement puisqu'ils viennent de conforter notre première place lors des dernières élections professionnelles d'octobre 2011, souhaitent également connaître votre opinion en ce qui concerne la Performance, érigée en dogme ces dernières années. Celle-ci occasionne une course folle aux résultats immédiats, une concurrence entre services au détriment de l'efficacité et de l'intérêt général en matière de lutte contre la fraude et les trafics illicites. Cette situation entraîne un malaise et un mal-être chez les agents et certains d'entre eux ont mis fin à leurs jours. Ces suicides, qui traduisent une souffrance au travail sans précédent, sont en augmentation constante en Douane comme dans d'autres administrations du Ministère de l'Economie, des Finances et du développement durable

Des questions essentielles pour notre avenir vous sont posées par le SNAD-CGT :

- Mettriez vous fin à la RGPP ?
- Comment garantir l'accomplissement de nos multiples missions avec l'effectif actuel ?
- A combien évaluez vous l'effectif minimal de la DGDDI ?
- Nous garantissez vous la pérennité de la structure actuelle de la douane avec ses deux entités que sont la Surveillance et les Opérations Commerciales ?
- Pouvez vous nous garantir l'avenir du réseau des contributions indirectes dans un futur proche ? Idem pour le réseau du renseignement douanier ?
- Accepteriez vous de titulariser les emplois précaires douaniers ?
- Face à cette mondialisation effrénée êtes-vous partisan d'un protectionnisme social et environnemental afin de pousser les gouvernements des pays du Sud à respecter les droits sociaux des travailleurs tout en produisant écologiquement ?
- Votre programme prévoit il de ne plus inonder les marchés des pays du Sud de nos produits subventionnés, provoquant des désastres agricoles sans précédent dans ces régions ?
- Vous engagez-vous à reconstruire un système de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle permettant un départ avec une pension complète à 55 ans pour les travailleurs exerçant une activité pénible et à 60 ans pour les autres ?

Pour clore cette adresse, nous vous informons, Mesdames et Messieurs les candidats, que vos réponses, en espérant qu'elles soient nombreuses, seront publiées auprès de nos collègues dans leur intégralité et sans commentaire de notre part. Nous précisons également que nous sommes à la disposition de vos équipes et de vous-mêmes afin de débattre de ces sujets.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les candidats, nos sincères salutations.



*« Nous ne pouvons pas à la fois vivre dans la crainte de perdre notre emploi
et être capable d'assumer la responsabilité de notre tâche. »*

de Peter Drucker

Bulletin d'adhésion 2012

J'adhère à la CGT : Nom : _____ Prénom : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Service : _____

Date : _____ Signature : _____



A renvoyer à : Secrétaire : DESMET Françoise STA

Trésorier : NOWAK Eddie BGAS



Snad CGT Enbd

17, Rue du Jura
17000 La Rochelle
Cedex 1

**LUTTER
PLUS 
pour
GAGNER PLUS**

cgt-enbd@douane.finances.gouv.fr

